

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2023 A 19H00
SALLE COMMUNE A LA MAIRIE DE COURMANGOUX - 01370

L'an deux mille vingt-trois à 19 h 00 le sept du mois de juillet, le conseil municipal de la Commune de COURMANGOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame MORNAY Mireille, Maire.

Dates de convocation et d'affichage : 3 juillet 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de procuration :

Membres présents : 10

Mireille MORNAY – Sébastien CHORRIER-COLLET – Thierry DUFOUR – Rachel GUYON – Christophe KLINGER – Thierry PARMENTIER – Alain VARVAT – Laurent DONGUY – Denis VOGRIG – Sébastien RIONDY

Membres excusés 2 : Sùnniva BOURSIER, Cécile CHOSSAT

Membres Absents :

Désignation du secrétaire de séance : Sébastien CHORRIER-COLLET

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 mai 2023
2. Attribution des lots travaux des 2 appartements au R+1 de la mairie
3. Travaux voirie la Courbatière devis
4. Informations et questions diverses.

Approbation du compte-rendu de conseil municipal précédent du 30 juin 2023 : Approuvé à l'unanimité

DELIB 2307 0735 Attribution des lots travaux des deux appartements au r+1 de la Mairie

Madame le Maire expose au conseil municipal le rapport sur la consultation des entreprises du 10 mai 2023.

Il est proposé d'attribuer les 11 lots selon le jugement effectué conformément aux critères définis par le règlement de l'offre, à savoir 50% sur la valeur technique et 50% pour le prix des prestations.

INTITULE DU LOT	Entreprises	Montant de l'offre H.T.
LOT N°01 - CHARPENTE VELUX COUVERTURE	SAS MONNET Père et Fils 39 VAL SURAN	4 338.00 €
LOT N°02 - MENUISERIES EXTERIEURES	Ent. BOULLY 01250 MONTAGNAT	17 026.50 €
LOT N°03 - PLATRERIE PEINTURES PARQUETS	SARL CURT 01250 JASSERON	29 381.28 €
LOT N°04 - PLOMBERIE	Ent. CLERE 01250 ST JUST	16 386.15 €
LOT N°05 - ELECTRICITE	VIGUIE ELEC 01370 COURMANGOUX	20 961.00 €
LOT N°06 - CHAUFFAGE AIR AIR	Ent. CLERE 01250 ST JUST	13 005.88 €
LOT N°07 - ISOLATION - PROJETE AU SOL	Ent. OVALPRO 42100 FEURS	2 346.87 €
LOT N°08 - CHAPE	Ent. BUFALO 01000 ST DENIS LES BOURG	3 347.65 €
LOT N°09 - CARRELAGE - FAÏENCE	AMVR POUPON 71480 DOMMARTIN LES CUISEAUX	5 135.80 €
LOT N°10 - MENUISERIE INTERIEUR PARQUET	MENUISERIE BEAL 01340 MONTREVEL	9 285.78 €
LOT N° 11 - CUISINE	Sté SCHMIDT 01960 PERONNAS	7 386.66 €

Le montant global des travaux est de 128 601.57 € HT, soit 154 321.88 € TTC.

Atelier construction avait estimé les travaux à 150 000 € HT.

Le conseil municipal après avoir délibéré par 10 voix pour, 0 abstention et 0 vote contre

Approuve l'analyse des offres,

Valide les offres, les lots et les entreprises ci-dessus,

Autorise Madame le Maire à signer les marchés avec les entreprises ainsi que tous documents afférents nécessaire à la mise en œuvre de ce projet

DELIB 2307 0736 Délibération rectificative pour la révision du PLU avec examen conjoint

Madame le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune d'une révision avec examen conjoint de son plan local d'urbanisme. En effet, il convient de mettre aux normes notre PLU de 2014 pour enlever le pastillages des zones Ad et Nd qui ne sont plus légales à ce jour

Madame le Maire présente l'obligation et l'intérêt pour la commune de mettre en œuvre une démarche de concertation avec le public en lien avec la procédure, conformément aux articles L. 103-2 à L. 103-6 du code de l'urbanisme

Une première délibération avait été prise par le conseil municipal lors de la séance du 30 septembre 2022 actant le lancement de la révision allégé du PLU (délibération 2209 3039)

Le Conseil Municipal :

- **PRESCRIT** la révision avec examen conjoint du plan local d'urbanisme, conformément aux dispositions des articles L. 153-31, L. 153-34 et R. 153-12 du code de l'urbanisme ;
- **ENONCE** les objectifs poursuivis : enlever le pastillage des zones Ad et Nd qui ne sont plus légales à ce jour ;
- **SOUMET** la procédure à la concertation du public pendant toute sa durée (article L. 103-4 du code de l'urbanisme), en associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, selon les modalités suivantes : Affichage mairie – Site Internet www.courmangoux.fr et PanneauPocket ;
- **ASSOCIE** les services de l'État conformément aux dispositions de l'article L. 132-10 du code de l'urbanisme ;
- **Consulter** au cours de la procédure, les personnes publiques prévues par la loi au titre des articles L. 132-12, L. 132-13, R. 153-2 et R. 153-5 du code de l'urbanisme, si elles en font la demande et en tant que de besoin, l'autorité environnementale ;
- **MANDATE LA REALISATION** de l'évaluation environnementale si nécessaire ;
- **CONSULTE**, le cas échéant :
 - La personne publique initiatrice de ZAC ;
 - Le centre régional de la propriété forestière ;
 - La chambre d'agriculture ;
 - L'institut national de l'origine et de la qualité ;
 - La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
 - L'autorité environnementale sur le PADD ;
- **CHARGE** le cabinet d'urbanisme Agnès DALLY-MARTIN de la réalisation de la révision avec enquête publique du plan local d'urbanisme et conjointement de conduire l'évaluation environnementale avec le cabinet écotope si nécessaire ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout contrat, avenant, ou convention de prestation ou de service nécessaires à la mise en œuvre de la révision enquête publique du plan local d'urbanisme ;
- **DIT** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré ;

DELIB 2307 0737 Travaux voirie la Courbatière devis

Madame le Maire expose le marché de travaux de voirie passé avec l'entreprise COLAS France, ainsi que la nécessité de réfection de la voirie rue de la Courbatière après les travaux d'assainissement.

Le devis s'élève à 77 507.50 € HT (93 009.00€ TTC)

Le conseil municipal après avoir délibéré par 10 voix pour, 0 abstention et 0 vote contre

Accepte le devis de l'entreprise Colas pour un montant de 77 507.50 € HT (93 009.00 € TTC)

Autorise Madame le Maire à signer le devis bon de commande

Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Informations et questions diverses

Travaux d'assainissement à La Courbatière : des problèmes d'odeur sont constatés, les grilles seront reprises pour installer de dispositifs siphonides.

Les travaux de voirie ont débuté cette semaine et se poursuivront jusqu'à fin juillet avant la reprise du tapis début août.

Fin de réunion à 20h00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 27 juillet 2023 à 19h00.

Rappel des délibérations prises le 07 juillet 2023 :

DELIB_2307 0735 Attribution des lots travaux des deux appartements au r+1 de la Mairie
DELIB_2307 0736 Délibération rectificative pour la révision du PLU avec examen conjoint
DELIB_2307 0737 Travaux voirie la Courbatière devis

Présences au conseil municipal du 07 juillet 2023 :

Mireille MORNAY – Sébastien CHORRIER-COLLET – Thierry DUFOUR – Rachel GUYON – Christophe KLINGER –
Thierry PARMENTIER – Alain VARVAT – Laurent DONGUY – Cécile CHOSSAT

Membre excusé au conseil municipal du 07 juillet 2023 : Sùnniva BOURSIER, Denis VOGRIG, Sébastien RIONDY a
donné procuration à Sébastien CHORRIER-COLLET,

Madame le Maire,
MORNAY Mireille



Le secrétaire,
CHORRIER-COLLET Sébastien